

PROCES VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du : 17 juin 2025

La séance est ouverte à : 19 h 00.

Présents : Mrs DUBOIS Ludovic, DUCHIRON Sébastien, CAUSSE François, PINEL Didier, SEMAVOINE Fabien, DELERUE Daniel, MOCQUES Jean-Pierre, PEYRAUD Annie, CHAPUT Christophe, LAMBERT Célia, GENTY Didier et PAILLER Judith.

Représentés : Mme GENTY Elise donne pouvoir à M. GENTY Didier.

Absent : M. LAVALETTE Stéphane

Président de séance : M. PINEL Didier

Le quorum étant réuni le conseil municipal peut délibérer. Monsieur le Maire informe de l'ajout de 4 délibérations.

-
- 1) - Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité sans aucune remarque.
 - 2) - **Election du secrétaire de séance** : Mr DUCHIRON Sébastien est élu secrétaire de séance.
 - 3) - **Comptes rendus des réunions**

Conseil Syndical CoulGartEau du 15 avril 2025 :

Le conseil était principalement consacré aux budgets. Les votes des comptes administratifs 2024 des budgets principal et annexe (assainissement) ont été réalisés à l'unanimité, comme l'affectation des résultats qui iront sur les deux fonctionnements respectifs.

Les comptes de gestion 2024 sont également approuvés à l'unanimité.

Une délibération complémentaire, votée à l'unanimité, permet également d'intégrer les résultats des communes ayant transféré leur compétences Eau & Assainissement.

Enfin suite aux changements au sein de la CHLEM, les résultats des budgets annexes assainissement afférents aux communes, devant retourner vers la CHLEM, sont transférés à cette collectivité.

Le budget principal primitif 2025 a été voté à l'unanimité et celui annexe avec une large majorité. Pour mémoire le budget annexe est à l'équilibre grâce à une subvention du budget principal d'environ 50k€.

Pour finir, une convention va être passée avec les services de l'état dans le cadre de la transmission dématérialisée des actes administratifs. Le logiciel utilisé sera JVS. De plus, des subventions pour le programme de travaux ainsi qu'un programme d'échantillonnage vont être lancés.

SYDED :

Une procédure de labellisation, en partenariat avec le SYDED, a été lancée avec la commune.

Un COPIL a eu lieu le 16 avril 2025 : les chiffres pour l'année 2024 ont été donnés à l'assemblée (en attente de l'envoi du document pour information). Une grande hétérogénéité existe entre les différentes communautés en termes de tri, de volume de déchets par habitants, etc.

Une réunion autour de l'économie circulaire a lieu le 21 mai 2025 : un ensemble de structures permettant le réemploi et/ou la réparation a été présentées.

A) COM.COM

- Lors de la dernière assemblée communautaire les budgets ont été votés, en particulier celui de la station-service qui concerne directement notre commune. Le résultat est positif et supérieur aux prévisions en ce qui concerne 2024, et devrait se confirmer en 2025.

- Le Préfet a rendu visite à la communauté de Commune Gartempe St Pardoux. A cette occasion divers projets lui ont été présentés (aménagement du complexe sportif jouxtant la salle des fêtes de Chateauponsac, boulodrome, court de tennis couvert, médiathèque, etc...) autant de projets qui une fois réalisés bénéficieront à toutes les communes de la communauté de commune.
- Une visite de la structure dite « Micro folie » située au Dorat a permis aux élus communautaires d'apprécier le potentiel culturel qu'elle pourra apporter une fois installée à Chateauponsac en permettant des visites virtuelles de nombreux sites géographiques dans le monde, ou d'avoir accès à de nombreux sujets sans avoir à se déplacer.
- Lors d'une réunion à l'ARS (Agence Régionale de santé) il a été évoqué la mise en place sur fond de volontariat de consultations en zones sous médicaliser, 2 jours par mois, et ce par les médecins déjà installés. Les modalités et moyens d'actions seront précisés prochainement.

B) SOUS-PREFECTURE

Une réunion s'est tenue en Sous-Préfecture en présence de Madame la Sous-Préfète du référent sécurité de notre commune, qui a exposé les modalités de réalisation d'un exercice du plan NOVI (Accident avec nombreuses victimes) mobilisant toutes les structures concernées (Pompiers, SAMU, commune, celui-ci pourrait se dérouler en 2026 après les élections.

C) COMMISSION SECURITE

La commission sécurité mandatée par l'autorité préfectorale a effectué une visite d'inspection de sécurité de la salle polyvalente et du service portage repas.

Aucune anomalie majeure n'a été relevée et les conditions d'utilisation permettront à l'avenir de rétrograder ces structures en 5 -ème catégorie, avec obligation de contrôle à effectuer par les artisans ou entreprises ayant les installations. Ceci évitera l'obligation d'avoir recours aux grosses entreprises de contrôle dont les prestations ont toujours un coût élevé.

D) MOBILITE SOLIDAIRE

La mobilité solidaire est une structure qui a été mise en place par la Communauté de Commune Haut Limousin en marche et que nous allons essayer de rejoindre par le biais de la Communauté Gartempe St Pardoux.

Le but de cette structure basée sur le bénévolat est de permettre à des personnes en difficultés de pouvoir se déplacer en ayant recours à des chauffeurs bénévoles pour un tarif contenu.

Une réunion publique d'information se tiendra à la salle des fêtes de Chateauponsac le 26 juin à 19h30.

E) DIRCO

Lors d'une nouvelle réunion avec les services de la DIRCO, concernant la sécurisation de la traversée du bourg, il nous a été confirmé l'impossibilité d'installer un feu dit récompense passant au rouge dès qu'un véhicule en approche circule à plus de 50 km/h.

Dans le même temps, la complexité réglementaire empêche le remplacement des simples panneaux annonçant les passages piétons par des panneaux clignotants.

La commune continue cependant des recherches pour sécuriser davantage la traversée de bourg.

DIVERS

Réhabilitation du 27 av de la promenade

Les travaux de réhabilitation du rez de chaussée sont en voie d'achèvement et devraient permettre le transfert début juillet de l'activité charcuterie traiteur dans ces locaux beaucoup mieux adaptés.

Opérateur téléphonique

Le Maire attire l'attention des élus sur les difficultés rencontrées avec le nouvel opérateur téléphonique avec lequel la commune est liée par un contrat de 5 ans conclu en 2022.

Une vigilance permanente des facturations est de mise devant des fluctuations que l'opérateur a des difficultés à justifier

Départ et remplacements d'agents municipaux

Deux agents du service repas, et cantine scolaire ont quittés leurs fonctions l'une pour prendre une retraite bien méritée, et la seconde pour des raisons personnelles indépendantes de son travail.

Le Maire et l'assemblée municipale les remercient pour leur investissement et le sérieux de leur travail en leur souhaitant le meilleur pour le futur.

DECISIONS

Manifeste pour la chasse

Nombre de membres	
En exercice	14
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	4
Contre	9

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale la proposition d'un manifeste pour la chasse par l'association de chasseurs.

Le contenu étant :

- reconnaissance d'intérêt général,
- arrêt du paiement des dégâts de grand gibier,
- refus de l'interdiction d'utilisation du plomb,
- suppression de tous les moratoires européens,
- reconnaissance de la légitimité de toutes les chasses traditionnelles,
- animation d'une police de proximité,
- création de fonds dédiés aux fédérations,
- permission aux chasseurs de céder leur gibier,
- réduction significative des populations de loup,
- retour à la liste complète des nuisibles,
- Liberté de continuer à chasser.

Monsieur le Maire propose aux élus de procéder au vote à bulletin secret.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **NE SOUHAITE PAS** valider le manifeste pour la chasse dans la forme présentée, les demandes formulées n'ayant pas de liens cohérents.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

Subvention pour l'association sportive du Collège Louis Timbal

Nombre de membres	
En exercice	14
Présents	12
Représentés	1
Votants	12
Exprimés	12
Pour	
Contre	12
Abstention	1

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale la demande de subvention pour le renouvellement d'équipements sportifs en faveur de l'association sportive du collège Louis Timbal

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **NE SOUHAITE PAS** apporter sa contribution, estimant participer suffisamment aux activités du collège.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

**Subvention pour
l'association
Graines de rue**

Nombre de membres	
En exercice	14
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	
Contre	13
Abstention	

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale la demande de subvention de l'association Graines de rue, permettant de proposer la gratuité des ateliers artistiques aux établissements scolaires.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **NE SOUHAITE PAS** accorder de subvention à l'association Graine de rue.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

**Participation
communale 2025
aux séjours loisirs**

Nombre de membres	
En exercice	14
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	
Abstention	

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que le Conseil départemental a décidé de poursuivre son soutien aux familles dont les enfants partent en séjour de vacances.

L'aide départementale qui peut être accordée est soumise à certaines conditions, et notamment à la participation financière de la commune de résidence de la famille.

Monsieur le Maire propose aux élus que la commune puisse contribuer financièrement à ces séjours au regard de l'intérêt présenté par ce dispositif pour les enfants de la commune.

Monsieur le Maire propose aux élus de fixer la participation communale à 40 € par enfant et dans la limite d'un séjour de vacances par enfant.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **FIXE** la participation communale à 40 € par enfant dans la limite d'un séjour de vacances par enfant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

Approbation de la convention ABO Energie

Nombre de membres	
En exercice	14
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de la proposition d'une « convention d'autorisation communale de passage de véhicule références n°CAC » avec la Société Ferme éolienne des Terres Noires.

La convention a pour objet d'accorder un droit de passage et de stationnement sur le territoire.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale d'apporter des conditions supplémentaires pour le remplacement de toute la végétation type arbres et haies qui seraient amenés à être détruite ou endommagée lors de l'utilisation des voies référencées dans ladite convention.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

- **DECIDE** de reporter la validation de cette convention, dans l'attente qu'il y soit spécifié l'engagement à remplacer toute la végétation type arbres ou haies qui serait amenée à être détruite ou endommagée lors de l'utilisation de voies référencées dans ladite convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

Projet Photovoltaïque dépôt Lazaphix

Nombre de membres	
En exercice	14
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13

Le Maire présente un projet d'implantation de champs photovoltaïque porté par la société Incidences d'une puissance inférieure à 1 Mega et d'une surface ne dépassant pas 1 hectare susceptible d'être érigé sur le site du dépôt de Lazaphix. Le Maire propose aux élus de reporter le vote du projet d'implantation au prochain Conseil Municipal.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** d'arrêter sa décision après une présentation du projet par la société Incidences lors du prochain Conseil Municipal.
- **REPORTE** le vote du projet d'implantation de champ photovoltaïque sur le site de Lazaphix au prochain Conseil Municipal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

Cadeaux de départ pour les agents communaux

Nombre de membres	
En exercice	14
Présents	12
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Abstention	2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose :

la commune, afin de pouvoir offrir un cadeau au personnel communal dans le cadre d'évènements personnels de l'agent tels qu'un départ à la retraite, une mutation/changement de collectivité, une naissance, un mariage doit sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau pour le départ en retraite de Nathalie Picouet (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) d'une valeur maximum de 500 Euros.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL:**

- **DONNE SON ACCORD** sur l'achat d'un cadeau d'une valeur de 500 € à l'occasion du départ en retraite de Madame Nathalie Picouet
- **AUTORISE** à financer ces achats sur le budget principal 2025 au compte 6232 « Fête et Cérémonies »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

Mise à disposition du logement du 32 bis avenue de la Promenade

Nombre de membres	
En exercice	14
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13

Le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale et par délibération n°2025-07 que le logement situé au 32bis avenue de Promenade avait été mis à disposition gratuitement suite à l'arrêté de péril.

Le Maire précise aux élus que le problème n'est toujours pas résolu et l'échéance de mise à disposition arrive à son terme à la fin du mois d'août 2025.

Au vu des éléments complémentaires en attente le Maire propose aux élus de se positionner sur le renouvellement de la mise à disposition au prochain Conseil Municipal.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL:**

- **REPORTÉ** la décision de prolonger la mise à disposition du logement situé au 32 bis avenue de la promenade au prochain Conseil Municipal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

Révision des tarifs de la cantine scolaire

Nombre de membres	
En exercice	14
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale la révision tarifaire des repas de la cantine scolaire, au prix de 2,75 € par repas, ce qui fait une augmentation de 0,25 € par repas et par enfant, dès le 1^{er} septembre 2025.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le nouveau tarif du repas de la cantine scolaire au prix de 2,75 euros dès la rentrée scolaire 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

Actualisation du règlement de fonctionnement de la garderie

Nombre de membres	
En exercice	14
Présents	12
Représentés	1
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Abstention	1

L'Assemblée Municipale considérant que l'aide au devoir avait été instaurée pour aider les enfants dont les parents travaillaient au-delà d'une certaine heure, considérant que le nombre d'enfants en garderie augmentera à la rentrée 2025 et que l'ATSEM aura de grandes difficultés à assumer cette tâche supplémentaire en dépit de l'assistance des bénévoles dont le nombre et la fréquence d'intervention est très irrégulière.

Le Maire propose à l'Assemblée Municipale d'instaurer à titre d'essai jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2025-2026 un système d'aide selon les disponibilités de l'ATSEM, conditionnée par le nombre d'enfants présents en garderie au jour le jour.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL:**

- **APPROUVE** la période d'expérimentation du premier trimestre 2025 de l'aide au devoir selon la fréquentation de la garderie et des conclusions seront tirées de cette expérimentation, et des actions ou décisions en découleront.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

**Signature de la
convention Engie
Green**

Nombre de membres	
En exercice	14
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale la convention modifiée pour l'utilisation de chemins ruraux de la commune au titre du projet de parc éolien « Landes des verrines » développée par l'entreprise Ostwind International qui a été rachetée par l'entreprise Engie Green. Cette fusion nécessite une nouvelle convention dont les termes restent inchangés.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **VALIDE** la nouvelle convention avec l'entreprise Engie Green sans changer les termes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

**Divisions
parcellaires de la
voie communale du
Monteil**

Nombre de membres	
En exercice	14
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale, la proposition des divisions de la nouvelle voie communale du Monteil faisant l'objet d'échanges convenus entre les riverains concernés et ce à titre gratuit.

Monsieur le Maire propose aux élus de fixer la valeur estimative du terrain à 0,50€ du m² de l'assise foncière pour le calcul des frais notariés qui seront répartis entre les riverains bénéficiaires.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de divisions parcellaires de la voie du Monteil et charge le Maire de communiquer au notaire tous les documents nécessaires à la réalisation d'un acte unique validant ces divisions.
- **FIXE** la valeur estimative du terrain à 0,50€ du m² nécessaire à l'établissement des actes administratifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le(la) secrétaire de séance :



Le Maire,

